



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-32

L'an deux mille dix,
Le 7 décembre, à Boulzicourt (Ardennes)

Date de convocation	8 novembre 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	0

PRÉFECTURE des ARDENNES

23 DEC. 2010

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Sylvain DALLA-ROSA, M. Bernard DEKENS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel TOURNAY, M. Franck TUOT, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

VNF aménagement des seuils – Marché de maîtrise d'œuvre

Vu le code des Marchés Publics et notamment l'article 8,

Vu la délibération n° 10-31 du 7 décembre 2010,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- * autorise le président à lancer un appel d'offres ouvert conformément à l'article 57 du Code des Marchés Publics. Ledit marché de maîtrise d'œuvre devant être conclu conformément à l'article 74 III 4ème alinéa – a -.
- * désigne pour être le représentant de la commission d'appel d'offre au jury : M. Jean-Paul BACHY
Et son suppléant : M. Daniel TOURNAY
- * autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier

Le Président,

Jean-Paul BACHY